



SOUS-PREFECTURE D'ISTRES
N° 2024/05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CARRY-LE-ROUET**

SEANCE DU 24 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 24 janvier, à 16 h 00,
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Madame Valérie GUARINO, Vice-Présidente du CCAS,
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 12 janvier 2024

| | |
|------------------------------------|--|
| Nombre de membres | Les membres présents en séance : |
| En exercice : 13 | Mme GUARINO - M. BARNAKIAN - |
| Présent(s) : 08 | Mme GUIONNET - M. MARZA |
| Pouvoir(s) : 04 | Mme BISSON GUENOUN - Mme DAUBOL - |
| Absent(s) : 01 | M. POTAUX - M.SEGUIN |
| Délibération comportant 3 pages | Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : |
| | M. CARPENTIER à Mme GUARINO |
| | Mme JULIEN à M. BARNAKIAN |
| | Mme BELGACEM à Mme DAUBOL |
| | Mme TRIGNAN à Mme GUIONNET |
| | Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir : 01 |
| | M. LIVON |
| | Le ou les membre(s) absent(s) : / |

Secrétaires de Séance : Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme Patricia GOMEZ, directrice du CCAS

**OBJET : ORGANISATION ET PARTICIPATION FINANCIERE DU CCAS DE
CARRY-LE-ROUET AU FORUM EMPLOI « SANTE SERVICE A LA
PERSONNE » EXERCICE 2024**

RAPPORTEUR : Mme Valérie GUARINO, Vice-Présidente du CCAS

Mme Valérie GUARINO, Vice-Présidente du CCAS, expose,

Le CCAS de Carry-le-Rouet organise un Forum Emploi « Santé Service à la Personne » en partenariat avec France Travail (ex Pôle Emploi) de Martigues, ainsi que les services municipaux de la ville de Carry-le-Rouet. Ce forum est prévu le 22 février 2024 dans la salle du Grand Bleu à Carry-le-Rouet.

Le CCAS a la possibilité d'offrir un café accueil aux partenaires (entreprises, centres de formation, structures d'insertion...) et demandeurs d'emploi présents lors de cette manifestation.

Le budget global prévisionnel pour le café accueil organisé par le CCAS serait de l'ordre de 80 €. Ce montant prévisionnel peut être variable à la baisse ou à la hausse en fonction du nombre de participants à cette manifestation.

Afin d'offrir à notre Centre Communal d'Action Sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires, il est proposé au conseil d'administration de donner une délégation de pouvoirs au Président du CCAS et en cas d'absence du Président à la Vice-Présidente du CCAS à procéder aux commandes nécessaires pour la réalisation du café accueil offert lors du forum ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

Les dépenses s'inscriraient au budget du CCAS chapitre 011 – Exercice 2024

Oui l'exposé de Madame Valérie GUARINO, Vice-Présidente du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

DECIDE :

ADOPTÉ : A L'UNANIMITÉ

- d' approuver l'organisation par le CCAS de Carry-le-Rouet du forum emploi « Santé Service à la Personne » en partenariat avec France Travail (ex Pôle Emploi) de Martigues, fixé le 22 février 2024 à Carry-le-Rouet

- **12 voix « POUR »**
- **0 voix « CONTRE »**
- **0 « Abstention »**

ADOPTÉ : A L'UNANIMITÉ

- d' approuver la prise en charge du café accueil dont le montant prévisionnel de 80 € est variable à la baisse comme à la hausse en fonction du nombre de Participants

- 12 voix « POUR »
- 0 voix « CONTRE »
- 0 « Abstention

ADOPTÉ : A L'UNANIMITÉ

- de donner une délégation de pouvoirs au Président du CCAS et en cas d'absence du Président à la Vice-Présidente du CCAS à procéder aux commandes nécessaires ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

- 12 voix « POUR »
- 0 voix « CONTRE »
- 0 « Abstention

ADOPTÉ : A L'UNANIMITÉ

- d'approuver que ces dépenses s'inscriront au budget du CCAS chapitre 011 – exercice 2024

- 12 voix « POUR »
- 0 voix « CONTRE »
- 0 « Abstention

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 24 janvier 2024

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
d'Istres 05 FEV. 2024

Le :
Et publication ou notification

Du.....05 FEV. 2024.....



**Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet**